



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting (D Svcs C 3) /
Direction des contrats de service (DC Svc 3)
Attention: Binh Duong, D Svcs C 3-3-3
By e-mail to / Par courriel : Binh.duong@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments – Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT/
CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE
DE SÉCURITÉ.

<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</p> <p>At / à:</p> <p>02:00 PM Eastern Daylight Time (EDT) 14 h, heure avancée de l'Est (HAE)</p> <p>On / le:</p> <p>9 August 2022 le 9 août 2022</p>

Title / Titre	
Video Endoscopy System (VES) Systèmes d'endoscopie vidéo (SEV)	
Solicitation No. / N° de l'invitation	Amendment No. / N° de la modification
W6369-23-A006	002
Date of Amendment / Date de la modification	
28 July 2022 / le 28 juillet 2022	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:	
Attn: Binh Duong, D Svcs C 3-3-3 Email / Courriel: Binh.Duong@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination	
See herein / Voir aux présentes	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	

**LA MODIFICATION 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS W6369-23-A006 VISE À :**

1. donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels.
2. mettre à jour la date de livraison dans article 1.2 Résumé.
3. mettre à jour la date de livraison dans article 2.1 de l'annexe A – Énoncé des Besoin.
4. reporter la date de clôture de la demande de soumissions de sept (7) jours, soit au 9 août 2022.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question 2	Notre colonoscope de navigation a un diamètre extérieur de 12,8 mm. L'appendice 1 de l'annexe A – Spécifications relatives au colonoscope de navigation mince stipule ce qui suit : « 3.3 Doit avoir un diamètre de tube d'insertion de 12,8 mm maximum ». Section 2 Le critère technique obligatoire O4 précise que « O4 L'entrepreneur doit démontrer que le diamètre du tube d'insertion du colonoscope de navigation mince est égal ou inférieur à 12,8 mm ». Notre colonoscope de navigation répond aux critères des catégories des sections 1 et 2. Le critère coté C1 de la section 2 stipule que « L'entrepreneur doit démontrer que le diamètre du tube d'insertion du colonoscope mince est égal ou inférieur à 12 mm ». Cela contredit ce qui est indiqué dans les sections 1 et 2. Dans l'annexe A, il nous est demandé de confirmer que le diamètre du colonoscope mince ne dépasse pas 12,8 mm, alors que la section 2 demande qu'il ne dépasse pas 12 mm. Veuillez confirmer qu'un diamètre extérieur de 12,8 mm est suffisant.
Réponse 2	<p>Nous confirmons qu'il est demandé au fournisseur potentiel que le diamètre du colonoscope de navigation mince ne dépasse pas 12,8 mm.</p> <p>Nous confirmons qu'il est demandé au fournisseur potentiel, comme critère coté, que le diamètre du colonoscope de navigation mince ne dépasse pas 12 mm.</p> <p>Il n'y a pas de contradiction. Le fournisseur potentiel confond les exigences obligatoires et les exigences facultatives ou cotées. Le soumissionnaire peut fournir un colonoscope dont le diamètre ne dépasse pas 12,8 mm, qui serait considéré comme conforme, à condition qu'il respecte toutes les autres exigences énoncées à l'annexe A.</p>

LA DEMANDE DE SOUMISSIONS W6369-23-A006 EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIVIT :

- 2. SUPPRIMER** tout le contenu de article 1.2 Résumé, et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

1.2 Résumé

- A. Le ministère de la Défense nationale (MDN), plus précisément le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC), a besoin de systèmes d'endoscopie vidéo (SEV) pour les endoscopies gastro-intestinales supérieures (GI supérieure) et gastro-intestinales inférieures (GI inférieure), avec option d'achat d'unités et d'accessoires supplémentaires sur une période de trois (3) ans.



La commande initiale (exigence de base) comprend trois (3) colonoscopes de navigation réguliers, un (1) colonoscope de navigation mince, trois (3) gastroscopes réguliers et des accessoires; le tout doit être livré à Halifax (N.-É.) d'ici le 21 octobre 2022, ou le plus tôt possible.

Il est également nécessaire de fournir au Gp Svc S FC une formation à l'intention des opérateurs, des techniciens en retraitement et des services techniques, ainsi qu'un plan annuel de protection et d'entretien des SEV.

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison précisés dans l'appendice 2 de l'annexe A du contrat.

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution du contrat au 1^{er} juin 2027.

- B. La présente demande de soumission comprend des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur l'enquête de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires doivent consulter la page Web concernant le Programme de sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnements Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- C. Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

3. SUPPRIMER tout le contenu de l'annexe A – Énoncé des Besoin, article 4.1, et le **REEMPLACER** par ce qui suit :

4.1. Exigence initiale (de base) (à livrer d'ici le 21 octobre 2022 ou dès que possible) :

- 4.1.1. Trois (3) colonoscopes de navigation réguliers;
- 4.1.2. Un (1) colonoscope de navigation mince;
- 4.1.3. Trois (3) gastroscopes réguliers;
- 4.1.4. Une (1) source lumineuse;
- 4.1.5. Un (1) processeur vidéo;
- 4.1.6. Un (1) processeur pour la navigation;
- 4.1.7. Un (1) insufflateur de CO₂;
- 4.1.8. Une (1) pompe d'irrigation;



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 4.1.9. Une (1) pompe d'aspiration;
- 4.1.10. Un (1) moniteur;
- 4.1.11. Une (1) imprimante;
- 4.1.12. Un (1) chariot;
- 4.1.13. Un (1) testeur de fuite d'air pour endoscope;
- 4.1.14. Une (1) séance de formation des opérateurs;
- 4.1.15. Une (1) séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération;
- 4.1.16. Une (1) séance de formation au service technique pour les techniciens EB.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.